



Lundi 28 janvier 2008

Temps forts du 14/01/2008 au 25/01/2008 No. 29

[14 janvier](#)

La nouvelle porte-parole prend ses fonctions

Nerma Jelačić est à compter de ce jour la porte-parole des Chambres et du Greffe du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie.

Journaliste de métier, Nerma Jelačić dirigeait, jusqu'à sa nomination au Tribunal, le Balkan Investigative Reporting Network, en Bosnie-Herzégovine.

[14 janvier](#)

Procès Prlić et consorts: la Chambre impose un silence de huit jours à Maître Karnavas

Appliquant l'article 46 (Discipline) du Règlement de Procédure et de Preuve, la Chambre de 1^{ère} instance III placée sous la présidence du Juge Jean-Claude Antonetti impose au conseil principal de Jadranko Prlić, Me Michael Karnavas, une interdiction de prendre la parole en audience pendant huit jours. Me Karnavas est par ailleurs le Président de l'Association des Conseils de la Défense devant le TPIY (ADC).

Me Karnavas est sanctionné pour avoir récemment employé un langage abusif à l'encontre d'un témoin, et pour avoir comparé l'un des Juges de la Chambre à « un cinquième Procureur. » La Chambre a considéré que le comportement offensant de Me Karnavas perturbait le bon déroulement du procès.

[16 janvier](#)

Le chef de la diplomatie slovène au TPIY

Alors que la Slovénie assure la présidence tournante de l'Union Européenne, son Ministre des affaires étrangères, Dimitrij Rupel, vient au Tribunal rencontrer le Président Pocar et le Procureur Brammertz.

Les entretiens portent essentiellement sur la question de la coopération de la Serbie avec le TPIY.

[16 janvier](#)

Première déclaration publique de Serge Brammertz

Le Procureur affirme que ses priorités seront "de s'assurer que les procédures en première instance et en appel sont correctement menées à terme" et « d'obtenir la livraison au Tribunal des quatre derniers fugitifs, en particulier Ratko Mladić et Radovan Karadžić. »

Le texte intégral de la déclaration du Procureur est accessible ici (en anglais): OK/1212e <http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>

[17 janvier](#)

Ante Gotovina: pas de libération provisoire, confirme la Chambre d'appel qui rejette aussi un appel de la Croatie

La Chambre d'appel rend deux arrêts importants. Le premier rejette l'appel interjeté par l'accusé contre une Décision du 5 décembre dernier dans laquelle la Chambre de 1^{ère} instance lui avait refusé la liberté provisoire.

La Chambre d'appel rejette également une demande la Croatie concernant la même Décision de 1^{ère} instance, notant entre autres que la Croatie n'est pas affectée par cette Décision puisque le principe de souveraineté défini à l'article 2(1) de la Charte des Nations Unies n'est pas en cause. La décision de rejeter la demande de liberté provisoire de Ante Gotovina était fondée sur les circonstances propres à son affaire, dont les garanties offertes par la Croatie ne constituent qu'une partie seulement. La décision d'une Chambre de 1^{ère} instance sur une demande de liberté provisoire ne constitue clairement pas une évaluation de la confiance mise dans un gouvernement ou dans les garanties que ce dernier offre. De plus, dit la Chambre d'appel, l'appréciation par la Chambre de 1^{ère} instance de ces garanties n'a pas porté atteinte aux droits de la Croatie qui n'a pas d'intérêt juridique démontré concernant soit la libération provisoire de Ante Gotovina soit l'appréciation des garanties qu'elle offre à cet égard.

[21 janvier](#)

**Haradinaj et
consorts: procès
terminé**

Les Parties présentent leurs plaidoiries finales entre ce lundi et le mercredi 23 janvier. Le Jugement est en délibéré et sera prononcé à une date qui sera annoncée en temps voulu.

Le procès de Ramush Haradinaj et de ses deux co-accusés, Idriz Balaj et Lahi Brahimaj, avait commencé le 5 mars 2007.

[22 janvier](#)

**Le Premier
Ministre de
l'ARYM au TPIY**

Le Premier Ministre de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), Nikola Gruevski, et plusieurs de ses collaborateurs, rencontrent le Président du Tribunal, le Juge Fausto Pocar, ainsi que le Procureur, Serge Brammertz.

[24 janvier](#)

**Tenue réussie
d'un nouveau
Séminaire
Diplomatique**

Les représentants de 80 ambassades, dont plusieurs Ambassadeurs, sont informés personnellement par le Président Fausto Pocar, le Procureur Serge Brammertz et le Greffier Hans Holthuis de l'avancement des travaux du Tribunal.

Ouvrant le Séminaire, le Président souligne l'efficacité sans précédent du Tribunal, et affirme que tous les procès en 1^{ère} instance, à l'exception de ceux de Tolimir et de Djordjević, seront terminés d'ici la fin 2009, les appels étant pour leur part conclus en 2011. Il déclare qu'afin de maintenir la productivité du Tribunal à son niveau présent, il a demandé au Conseil de sécurité d'autoriser une augmentation provisoire du nombre de Juges *ad litem*, limité à douze par le Statut du Tribunal.

Souhaitant que la question des conditions d'emploi et de retraite des Juges Permanents soit résolue favorablement, le Président appelle les Etats Membres à « permettre au Tribunal de mettre en place des mesures suffisamment incitatives afin de garantir, dans la mesure du possible, que [ses] meilleurs éléments resteront au service du Tribunal jusqu'à l'achèvement de ses travaux. »

Enfin, le Président insiste sur la nécessité de renforcer le partenariat avec les juridictions de l'ex-Yougoslavie et d'assurer la mise en place de mécanismes résiduels permettant d'assurer la protection continue des témoins ainsi que le procès des accusés de haut rang, même après la fermeture du Tribunal.

Pour sa première apparition devant le Séminaire Diplomatique, le Procureur annonce qu'il se rendra dans le courant du mois prochain à Belgrade, Zagreb et Sarajevo, afin de discuter avec les autorités nationales. Serge Brammertz souligne ensuite l'importance de la continuité: l'arrestation des quatre fugitifs restants reste une priorité; de même que se poursuivront le transfert d'enquêtes, ainsi que l'échange d'informations et de savoir-faire avec les juridictions locales.

Le Procureur conclut en affirmant à son tour que la capacité du Tribunal à atteindre les objectifs de la Stratégie d'Achèvement dépend complètement des moyens qui lui seront donnés pour garder son personnel qualifié.

Evoquant tout d'abord le vote du budget 2008-2009 (qui « reflète le soutien constant des Etats Membres ») et la créativité avec laquelle le Tribunal aborde la question importante de ses archives, le Greffier, Hans Holthuis, met dans son allocation l'accent sur deux problèmes cruciaux. Le premier est que le Tribunal a besoin de plus d'Accords, non seulement sur l'exécution des peines mais aussi et surtout sur la réinstallation des témoins sensibles. Il fait valoir que le Tribunal éprouve des difficultés croissantes à protéger les témoins les plus vulnérables, alors même que le Tribunal estime devoir réinstaller en dehors de l'ex-Yougoslavie de 30 à 35 foyers.

La rétention d'un personnel qualifié est le second problème crucial, poursuit le Greffier, qui déclare : « Le remplacement d'une grande partie de ce personnel pendant l'ultime phase cruciale du mandat [du Tribunal] fait planer une grave menace sur son savoir-faire, ses moyens financiers et le temps dont il dispose ».

Une copie des allocutions (en français) prononcées par le Président, le Procureur et le Greffier peut être obtenue auprès de Gea van der Werf, au 512-8599, ou par courriel: vanderwerf@un.org

[24 janvier](#)

**Procès Prlić et consorts:
l'accusation finit de présenter ses moyens**

La Chambre entendra entre le lundi 28 janvier et le mercredi 6 février les arguments des parties sur la procédure d'acquiescement prévue à l'article 98bis du Règlement de Procédure et de Preuve.

L'article 98bis stipule que, à la fin de la présentation des moyens à charge, la Chambre de première instance doit, par décision orale et après avoir entendu les arguments oraux des parties, prononcer l'acquiescement de tout chef d'accusation pour lequel il n'y a pas d'éléments de preuve susceptible de justifier une condamnation.

[25 janvier](#)

Vidoje Blagojević devient le 46^{ème} condamné transféré pour purger sa peine dans un pays hôte

Ancien officier supérieur de l'Armée des Serbes de Bosnie, Vidoje Blagojević est transféré en Norvège pour purger la peine de 15 ans de prison qui lui a été infligée pour sa participation aux massacres de Srebrenica.

Vidoje Blagojević commandait la brigade de Bratunac en juillet 1995. Vu son rôle et celui de la brigade de Bratunac dans les événements survenus après la chute de Srebrenica, une Chambre de première instance a déclaré, le 17 janvier 2005, Vidoje Blagojević coupable de complicité pour les chefs d'accusation suivants : génocide, meurtre, violation des lois ou coutumes de la guerre, assassinat, persécutions et autres actes inhumains (transfert forcé), actes tous qualifiés de crimes contre l'humanité. Vidoje Blagojević fut alors condamné à 18 ans d'emprisonnement. Toutefois, le 9 mai 2007, la Chambre d'appel annula la condamnation pour complicité dans le génocide et réduisit la peine à 15 ans de prison.

A ce jour, le Tribunal a clos cinq procès (concernant six accusés, tous condamnés) relatifs au génocide de Srebrenica. Un sixième procès impliquant sept accusés est en cours. Deux autres personnes accusées pour Srebrenica seront prochainement jugées. Une autre personne accusée sur ce dossier a été renvoyée devant la Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine. Sans oublier que Radovan Karadžić et Ratko Mladić, accusés de génocide, sont toujours en fuite.

Un communiqué de presse sur le transfert de Vidoje Blagojević est disponible (en anglais) sous ce lien: [JP/MOW/1213e](http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm) à <http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 111 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 111 d'entre elles : neuf ont été acquittées, 53 condamnées (sept sont en attente de transfert, 27 ont été transférées, 17 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 50 accusés : neuf sont en appel, 26 en procès, 11 en phase préliminaire de procès ; quatre accusés sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

De plus, 24 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier
Assistantes : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty